



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ISÈRE

REUNION DE BUREAU

Jeudi 22 octobre 2020

Compte rendu

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ISÈRE

SIÈGE GRENOBLE

ZAC Bouchayer-Viallet
CS 20055
20, rue des Arts et Métiers
38026 Grenoble Cedex 1

SITE DE VIENNE

CS 30369
2, place Saint-Pierre
38217 Vienne Cedex

SITE DE VILLEFONTAINE

Maison des entreprises
23, rue Condorcet
38090 Villefontaine

SITE DE BOURGOIN-JALLIEU

EFMA
CS 24013 · Champ-Fleuri
10, rue Saint-Honoré
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex
04 74 43 67 00

04 76 70 82 09
contact@cma-isere.fr
cma-isere.fr

Les membres du Bureau de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère se sont réunis en Bureau au siège de la Compagnie le jeudi 22 octobre 2020 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Philippe TIERSEN

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du projet de compte rendu et de procès-verbal de la réunion de bureau du 17 septembre 2020
2. Accueil - Formalités - Affaires générales
 - Etat des chantiers et travaux.
3. Finances RH
 - Titularisation de personnel au 1^{er} janvier 2021
4. Emploi compétences
 - Convention partenariat 3aMIE
5. Direction
 - ANDSA
 - Office du tourisme de Grenoble Alpes Métropole
6. CRMA AURA
 - Point d'avancement
7. Questions diverses
 - Constitution fonds social EFMA
 - CCSPL

Etaient présents : Philippe TIERSEN, Joseph LASTELLA, Bernard BIZZINI, Jean-François CLAPPAZ, Pierre PATRONCINI, Michel GUILLOT, Patrick VACILOTTO, Frédéric SALVI.

Ont participé en connexion à distance : Emmanuelle ROBERT-PITTALIS, Francis GARCIA SANTANA, Patricia CHEMIN.

Était excusée : Emilie DE BARROS.

1. Approbation du projet de compte rendu et de procès-verbal de la réunion de bureau du 17 septembre 2020

Les projets de compte rendu et de procès-verbal de la réunion de bureau du 17 septembre 2020 sont adoptés à l'unanimité.

2. Accueil Formalités Affaires générales

2.1. Etat des chantiers EFMA et CMA

DOSSIER	OPERATION	DATE	SITUATION au 16/09	SITUATION au 21/10	OBSERVATIONS
EFMA					
Infiltrations EFMA - Bât A Salle EPS	DO	27/07/18	DCE en cours de finalisation	Marché publié	En lien avec la réhabilitation du sous-sol
Réhabilitation restaurant d'application	TRAVAUX	06/12/18	Réception des travaux après réserves à venir	Travaux terminés	
Matériels pôle alimentaires	ENTRETIEN	Mars 2020	En cours de finalisation	En attente devis	
CMA SIEGE					
Infiltrations terrasse	DO	07/11/12	Devis en cours	Devis en cours	
Aménagement extérieur aile Ouest	TRAVAUX	04/05/18	Travaux reportés (budget)	Travaux reportés (budget)	
Infiltrations issue de secours APP	DO	13/12/19	Nouvelle expertise demandée	Expertise le 26/10	
CMA BOURGOIN-JALLIEU					
Construction nv bâtiment	TRAVAUX			Marché publié le 19/10	

Pour information

3. Finances - RH

3.1. Titularisation de personnel au 1^{er} janvier 2021

Dans le prolongement des décisions actées par la Tutelle au titre de la grille des emplois permanents 2020, il est proposé, afin de maintenir le service aux entreprises et à l'apprentissage d'une part et d'autre part de maintenir les emplois permanents à la CMA Isère, de titulariser les agents suivants à la fin de leur CDD :

- Delphine FRAGON – Secrétaire – technicien niveau 2 – titularisation demandée au 1 janvier 2021.

Avis favorable du Directeur

- Sabrina RIFFAULT – Responsable d'unité pédagogique - cadre niveau 3 - titularisation demandée au 1^{er} janvier 2021.

Avis favorable du Directeur

- Karen BETTS, Marjorie BOTTESI, Frédéric BRENIER, Jessica BRUNOD, Pauline CALABRESE, David ROCHELLE, Mario ZELENKA – Enseignant - cadre niveau 1 - titularisation demandée au 1^{er} janvier 2021.

Avis favorable du Directeur

- Laura GIAMMATTEO – Conseiller emploi – maîtrise niveau 2 – titularisation demandée au 1^{er} janvier 2021.

Avis favorable du Directeur

Décision de Bureau : titularisations adoptées à l'unanimité.

4. Emploi compétences

4.1. Convention de soutien et partenariat 3aMIE

Suite à nos actions avec l'association 3aMIE, qui vise à former et monter en compétences des jeunes, notamment migrants et mineurs non accompagnés, nous souhaiterions signer une convention de soutien en direction de leur projet de CAP sans frontière.

L'objectif viserait à former de petites cohortes de jeunes sur des secteurs de métiers en tension. La CCI, ainsi que la préfecture sont également parties prenantes de ce projet.

Cette convention vise à soutenir la démarche engagée par 3aMIE sur deux CAP que 3aMIE souhaite préparer sur Grenoble :

- APR (Agent Polyvalent de Restauration).

Ce CAP est co-piloté par 2 associations : 3aMIE pour les enseignements généraux, et Cuisine sans Frontières pour la partie technique et professionnelle. Nous n'avons pas besoin d'ateliers pour ce CAP puisque Cuisine sans Frontières dispose d'une cuisine professionnelle. De plus la mairie de Grenoble proposera des stages dans leurs cantines.

- MBC (Maintenance des Bâtiments de Collectivités).

Il s'agit d'un CAP pluriprofessionnel regroupant les métiers de la menuiserie, de l'électricité, de plomberie et de plaquiste. Les contenus pédagogiques techniques se feront avec les Apprentis d'Auteuil et le Rectorat. La partie pratique via les ateliers bois associatifs de Grenoble, Schneider Electric, l'IMT, et les Lycées professionnels. Pour les stages, une équipe de 3aMIE est déjà en lien avec quelques artisans et PME.

La participation de la CMA à CAP sans frontières pourrait être de 4 ordres :

- Bilan de positionnement des élèves avant l'entrée en formation,
- Ateliers recherche employeur,
- Stages de découverte,
- Mise en relation entreprise via la bourse d'apprentissage,

Sachant que le CAD est financé par la Région et/ou le département pour déployer ces actions.

Il s'agit d'une convention de soutien et de partenariat opérationnel (qui existe déjà dans les faits). Nous pourrions faire figurer les quatre dimensions citées dans la convention tripartite signée avec la DDCS, voir projet de convention en annexe.

Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité

5. Direction

5.1. ANDSA

L'Association Nationale pour le Développement du Sport dans l'Apprentissage sollicite la CMA Isère pour une cotisation 2020 de 500 €.

La CMA n'a pas cotisé les années précédentes.

Décision du Bureau : Non, comme les autres années

5.2. Office du tourisme de Grenoble Alpes Métropole

Le statut de l'office de tourisme au Chapitre 2, Article 3, précise que :

Le Comité de Direction comprend 11 membres dont le président.

- 6 représentants de Grenoble Alpes Métropole qui détiennent la majorité des sièges, dont le président, et leur suppléant respectif.
- 5 représentants d'organismes extérieurs liés au Tourisme dont :
- 1 représentant et son suppléant de la Chambre de métiers et de l'Artisanat de l'Isère

Les conseillers métropolitains membres du Comité de Direction sont élus par le Conseil Métropolitain pour la durée de leur mandat. Les autres membres sont élus pour la durée du mandat métropolitain. Leurs fonctions prennent fin lors du renouvellement du Conseil Métropolitain.

Par conséquent, il convient que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat confirme et/ou désigne un représentant et un suppléant pour le mandat métropolitain qui vient de débiter.

Proposition :

Titulaire : Michel GUILLOT
Suppléant : Philippe TIERSEN

(Comme précédemment)

Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité

6. CRMA

6.1. Point d'avancement

(Cf annexe 1)

Calendrier des prochaines étapes :

ORGANISATIONNELLES :

- Examen du projet d'accord local en Commission paritaire provisoire : 21/09 avec objectif de signature fin octobre
- AGE de la CRMA le 29/10 pour examen
 - Organisation cible
 - Grille des emplois 2021 (*)
 - CMA CHANGE 2021 / Présence et animation territoriale
 - Création des conseils territoriaux
 - Création de la mission « élus référents territoriaux et membres associés territoriaux »
 - Création d'une instance départementale pour l'animation des élus sur les territoires
- Arrivée du nouveau secrétaire général régional : novembre /décembre
- Si validation la grille des emplois lancement des recrutements des SGA, DR et directeurs territoriaux pour atterrissage 1/01/2021
- AG du 26/11 : validation du budget 2021, grille des tarifs, règlement intérieur

OPERATIONNELLES : prochaine revue de chantier 5 novembre 2020

Chantier Patrimoine :
Chantier Offre de service
Chantier Animation territoriale
Chantier Lobbying
Chantier Data
Chantier Transférer et développer les compétences

Le président ayant assisté à un COMEX le matin même restitue l'état des travaux sur le chantier « Animation territoriale » présenté lors de cette réunion. Ces différents éléments seront validés lors des prochains bureau et AGE du 29 octobre.

Création du Conseil Territorial (CT)

Le périmètre du Conseil Territorial est défini au niveau de chaque département à l'aide de cartes (EPCI et densité artisanale) pour répertorier tous les territoires avec la notion de 30 minutes dans la mesure du possible, afin d'avoir une présence territoriale technique et politique.

Au sein d'un CT il peut y avoir plusieurs « micro-territoires » en fonction de la taille du CT, de la densité artisanale, de la dynamique locale, de la topologie du territoire.
La pertinence du périmètre d'un CT peut être infra ou inter départementale, et elle peut être réinterrogée et soumise à l'assemblée générale de la CMAR.

Identification des Conseils Territoriaux

Les conseils territoriaux sont au nombre de 92 sur 12 départements que compte la région Auvergne Rhône-Alpes.

Chaque Conseil Territorial (CT) est géré par un Référént Territorial Elu (RTE) ou, à défaut, un Référént Territorial Associé (RTA).

Un RT peut s'adjoindre un ou plusieurs adjoints.

Le CT se réunit 5 fois par an au maximum.

En Isère, les Conseils Territoriaux identifiés sont basés sur notre découpage de travail territorial existant (en EPCI), aggloméré en 8 grands territoires (voir carte)

Création des élus référents territoriaux et membres associés territoriaux

Désignation du Référént Territorial

Le référent territorial est un Référént Territorial Elu (RTE) ou à défaut un Référént Territorial Associé (RTA).

Le RT est un chef d'entreprise inscrit au répertoire des métiers.

Qu'il soit élu ou associé le référent territorial est proposé par le président de la chambre Départementale au bureau de la CMAR, pour accord.

Le RT est ensuite nommé par le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région AURA.

Le référent territorial réfère uniquement au président de son département.

Le Référént Territorial peut être accompagné techniquement par la CMA

Le Référént Territorial devra être formé pour qu'il appréhende bien son rôle et ses missions.

Profil du Référént Territorial :

Il devra avoir une bonne connaissance :

- Du territoire (tissu économique)
- Des élus politiques locaux
- De l'offre de services CMA
- Des artisans du territoire

Objectifs de sa mission :

- Créer et animer un réseau d'artisans
- Garantir la visibilité de la CMA sur le territoire
- Représenter les intérêts des artisans auprès des collectivités locales dans le cadre de la politique régionale et territoriale
- Définir l'écosystème pertinent du territoire
- Repérer les besoins et les projets
- Faire l'adéquation avec l'offre de services (en lien avec le technicien)
- Générer des conventions de partenariats avec le territoire
- Rendre visible la CMA localement, assurer une mission de relation publique locale

Le Référént Territorial ne peut engager juridiquement et financièrement la Chambre de métiers et de l'artisanat de région AURA.

Il ne perçoit pas d'indemnité de fonction mais peut bénéficier d'indemnités de vacations et du remboursement de ses frais de déplacement dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'artisanat et du ministre du budget (article 18 du code de l'artisanat).

Le versement du remboursement des frais de déplacement est conditionné à la délivrance par les bénéficiaires de tout document nécessaire à la mise à jour de leur dossier administratif.

Création d'une instance départementale pour l'animation des élus sur les territoires

Il est créé une Conférence Départementale des Territoires.

La Conférence Départementale des territoires comprend :

- Le Président de la Chambre départementale qui en est l'animateur
- Les élus départementaux de la chambre départementale dont les Référénts Territoriaux Elus
- Les Référénts Territoriaux Associés
- Le Président de la CMAR (ou son représentant) est invité

Elle se réunit 3 à 5 fois maximum par an.

C'est le lieu d'échange privilégié entre les élus de la chambre départementale.

Les collaborateurs territoriaux peuvent être invités à titre d'experts.

Le Directeur Territorial est membre de droit de cette CDT.

Rôle de la CDT :

Son rôle est de prendre connaissance et d'échanger sur :

- Etat d'avancement des travaux des Conseils Territoriaux
- Repérage des besoins et projets de territoires
- Etat des conventions de partenariat
- Planning des événements
- Toute question ou sujet relatif aux territoires

Pour information / décision : les membres du bureau constatent que cela correspond à l'organisation territoriale existante en Isère et valident ces différents points.

Concernant la CDT ils notent que la fréquence de réunion sera peut-être à revoir en fonction des dynamiques locales et des besoins.

7. Questions diverses

7.1. Constitution d'un fonds social EFMA

Jusqu'à présent la Région Aura octroyait un fonds social de 20 000 euros à l'EFMA dont nous utilisons 4 000 euros en moyenne.

Pour l'année 2019, 30 élèves ont bénéficié du FSA pour un montant global de 3972.58 euros soit 132.42 euros par personne.

Cette dotation a été supprimée avec la réforme et l'EFMA souhaite pouvoir poursuivre cette action à travers la constitution d'un fonds de 4 000 euros pour venir en aide aux apprentis rencontrant des difficultés financières passagères ou non.

Ce fonds serait mobilisé pour les dépenses suivantes :

- Hébergement
- Restauration
- Transport
- Equipement si supérieur aux 500 euros financés par les OPCO
- Sorties /mobilités nationales ou internationales.

Les demandes seraient déposées auprès de Céline Pernet de la Vie scolaires et étudiées par Céline Pernet, Emilie Quitério (comptable) et Catherine Monnier.

Les critères de sélection seraient :

La situation personnelle de l'apprenti

Les justificatifs fournis (cf tableau ci-dessous)

L'attitude en cours et en entreprise

La règle d'attribution : on soustrait les charges totales aux revenus globaux du foyer, on divise par le nombre de personnes du foyer.

Il doit rester au minimum 400 euros par personne et par mois.

Annexe : justificatifs

REVENUS
Dernier avis d'imposition du ou des parents
Dernier bulletin de salaire ou justificatif de revenus du ou des parents
Dernier bulletin de salaire ou justificatif de revenus de l'apprenti
Justificatif de pension alimentaire (attestation ou jugement)
Justificatif d'aides sociales (CAF : allocations familiales, APL...) et autre
CHARGES
Taxe d'habitation
Taxe foncière (si propriétaire)
Justificatif de loyer ou crédit immobilier
Justificatif électricité, gaz et eau
Justificatif assurance auto et habitation
AUTRES RENSEIGNEMENTS
Nombre d'enfants à charge

Décision du Bureau : les élus sont favorables sur le principe mais en l'état il n'a pu être décidé si cela devait être valorisé au budget du CFA ou de la CMA. Cela sera précisé lors du prochain bureau.

7.2. CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)

Suite aux élections municipales et communautaires, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du Grésivaudan a été renouvelée lors du Conseil de communauté du 21/09/2020.

La Communauté de Communes du Grésivaudan a souhaité que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère continue d'être représentée au sein de celle-ci.

Proposition : renouvellement de Patrick VACILOTTO

Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **21h00**

Pierre PATRONCINI
Secrétaire



Philippe TIERSEN
Président

Le scénario organisationnel adopté

